PÔLE COMPETITIONS

PROCES-VERBAL COMMISSION COMPETITIONS JEUNES

Réunion du 24 Novembre 2026 au siège du District de Football de la Haute-Vienne.

PV N. 15

PRÉSIDENT DE SEANCE : ALEXANDRE VOISIN

PRÉSENTS : JEAN-LOU WEBER, ISABELLE BERSOUX, NICOLAS SAUVANNAUD, OLIVIER FRACHET

ABSENTS EXCUSÉS : KILIAN AUTIER, TIMOTHEE JOHNSON

****

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification en application de l'article 30 des règlements généraux de la L.F.N.A et 188 et 190 des règlements généraux de la FFF.
Ce délai est réduit à 2 jours francs pour les matches de Coupe et Challenge ainsi que lors des 4 dernières rencontres de championnat (Art 30 des règlements de la L.F.N.A) toujours selon les dispositions des articles 188 et 190 des règlements généraux de la F.F.F.

La commission rappelle à toutes les équipes que l'utilisation de la FMI est obligatoire pour vos feuilles de matchs ainsi que la mise en place du carton vert attitude. Seuls les joueurs avec des licences valides sont autorisés à figurer sur la feuille de match et donc à participer aux rencontres de championnat.

La commission rappelle également que les frais d'arbitrage sont prélevés automatiquement et que vous ne devez donc pas régler les frais d'arbitrage directement à l'arbitre.

La commission rappelle que les changements de date, lieu et heure des rencontres doivent obligatoirement être effectués via FOOTCLUBS au minimum 5 jours avant la rencontre.

La commission des jeunes, dans un impératif de bonne administration des compétitions, est souveraine pour imposer l'inversion automatique d'une rencontre ALLER en cas d'arrêtés municipaux.

Règle de bonne conduite : Dans le cadre d'un forfait survenant le week-end, il est rappelé que le club doit mettre en copie du mail adressé au District, le club adverse et contacter la commission d'arbitrage au 06 24 69 13 84.

Catégorie U17

- **Match N.81179699 du 05/12/2026 à 15h entre EYMOUTIERS A.S (1) et FEYTIAT C.S (2) (D2, poule C)**

Prévu initialement le 05/12/2026 à 15h au stade MUNICIPAL à EYMOUTIERS, se jouera **le même jour, à la même heure, au stade MUNICIPAL de SAINT-JULIEN LE PETIT.**

- **Match N.81179699 du 28/11/2026 à 15h entre FEYTIAT C.S (1) et SAINT-JUST LE MARTEL A.S (1)**
  (D1, poule unique)

Prévu initialement le 28/11/2026 à 15h au stade ROGER COUDERC 1 à FEYTIAT, se jouera **le même jour, à la même heure, au stade PIERRE LACORE 1 à FEYTIAT.**

- **Match N.81175228 du 28/11/2026 à 17h entre SC VERNEUIL S/VIENNE (1) et SAINT-JUNIEN A.S (1)**
  (D1, poule unique)

Prévu initialement le 28/11/2026 à 17h au stade MUNICIPAL 1 à VERNEUIL S/VIENNE, se jouera **le même jour, à 15h, au même lieu de rencontre.**

Coupe U17

- **Match N.81399484 du 21/11/2026 à 13h entre RILHAC-RANCON C.A (2) et SAINT-JUNIEN A.S (1)**

Prévu initialement le 21/11/2026 à 13h au stade RENE LEGRAND à RILHAC-RANCON, se jouera **le 12/12/2026, à 12h30, au même lieu de rencontre.**

- **Match N.81399476 du 21/11/2026 à 15h entre GJ FCCO/FEUILL/SCS (1) et US SAINT-LEONARD DE NOBLAT (1)**

Prévu initialement le 21/11/2026 à 15h au stade MARCEL VILLATTE à DOURNAZAC, se jouera **le 12/12/2026, à la même heure, au même lieu de rencontre.**

- **Match N.81399477 du 21/11/2026 à 13h entre BOSMIE CHARROUX A.S.A (2) et FEYTIAT C.S (2)**

Prévu initialement le 21/11/2026 à 13h au stade MUNICIPAL de BOSMIE l'AIGUILLE, se jouera **le 12/12/2026, à la même heure, au même lieu de rencontre.**

- **Match N.81399478 du 21/11/2026 à 15h entre BOSMIE CHARROUX A.S.A (1) et ENT. OCCIT/FSUD/ESLCL (1)**

Prévu initialement le 21/11/2026 à 15h au stade MUNICIPAL de BOSMIE l'AIGUILLE, se jouera **le 12/12/2026, à la même heure, au même lieu de rencontre.**

- **Match N.81399480 du 21/11/2026 à 15h entre COUZEIX-CHAPTELAT U.S (1) et AMBAZAC A.S (1)**

Prévu initialement le 21/11/2026 à 15h au stade ADRIEN LACORE à COUZEIX, se jouera **le 12/12/2026, à la même heure, au même lieu de rencontre.**

- **Match N.81399482 du 21/11/2026 à 15h entre FEYTIAT C.S (1) et SAINT-JUNIEN A.S (2)**

Prévu initialement le 21/11/2026 à 15h au stade PIERRE LACORE 1 à FEYTIAT, se jouera **le 12/12/2026, à la même heure, au même lieu de rencontre.**

- **Match N.81399483 du 21/11/2026 à 15h entre BEAUNE LES MINES U.S (1) et ENT. ASSJ/RSC (1)**

Prévu initialement le 21/11/2026 à 15h au stade MUNICIPAL de BEAUNE LES MINES, se jouera **le 12/12/2026, à la même heure, au même lieu de rencontre.**

Coupe U15

- **Match N.81399489 du 21/11/2026 à 15h entre RILHAC-RANCON C.A (1) et AIXE S/VIENNE A.S (2)**

Prévu initialement le 21/11/2026 à 15h au stade de CASSEPIERRE à RILHAC-RANCON, se jouera **le 12/12/2026, à la même heure, au même lieu de rencontre.**

- **Match N.81399495 du 21/11/2026 à 15h entre VERNEUIL S/VIENNE S.C (1) et FEYTIAT C.S (1)**

Prévu initialement le 21/11/2026 à 15h au stade MUNICIPAL de VERNEUIL S/VIENNE, se jouera **le 12/12/2026, à la même heure, au même lieu de rencontre.**

- **Match N.81399442 du 21/11/2026 à 15h entre GJ FCCO/FEUILL/SCS (1) et LIMOGES LAFARGE J.S (1)**

Prévu initialement le 21/11/2026 à 15h au stade ROBERT DOLLIER à CHALUS, se jouera **le 12/12/2026, à la même heure, au même lieu de rencontre.**

- **Match N.81399500 du 21/11/2026 à 15h entre GJ FCCO/FEUILL/SCS (2) et COUZEIX-CHAPTELAT U.S (1)**

Prévu initialement le 21/11/2026 à 15h au stade du BREUILH à CUSSAC, se jouera **le 12/12/2026, à la même heure, au même lieu de rencontre.**

- **Match N.81399496 du 21/11/2026 à 15h entre ENT.LANDOUGE-AURENCE (1) et GJ OUEST LIMOUSIN (1)**

Prévu initialement le 21/11/2026 à 15h au stade de LA DELIADE 1 à LIMOGES, se jouera **le 12/12/2026, à la même heure, au même lieu de rencontre.**

- **Match N.81399498 du 21/11/2026 à 15h entre FEYTIAT C.S (2) et PAYS AREDIEN F.C (1)**

Prévu initialement le 21/11/2026 à 15h, se jouera **le 12/12/2026, à la même heure, au stade ROGER COUDERC à FEYTIAT.**

- **Match N.81399502 du 21/11/2026 à 13h entre AURENCE-ROUSSILLON F.2 (1) et BOSMIE CHARROUX A.S.A (1)**

Prévu initialement le 21/11/2026 à 13h au stade de BUXEROLLES à LIMOGES, se jouera **le 12/12/2026, à la même heure, au même lieu de rencontre.**

- **Match N.81399503 du 21/11/2026 à 15h entre LES ESPOIRS (1) et ENT. AMB/STJUST/STPRI (1)**

Prévu initialement le 21/11/2026 à 15h au stade MUNICIPAL à AUREIL, se jouera **le 12/12/2026, à la même heure, au même lieu de rencontre.**

Coupe U18

- **La Commission des Jeunes informe que le 1er tour de la Coupe U18, initialement programmé le 12 décembre 2026, est reporté au 9 janvier 2027. Ce changement de date est motivé par la présence d'équipes évoluant en Ligue, qui ne pourront participer à la compétition qu'à cette nouvelle date.**

  Par ailleurs, compte tenu du nombre d'équipes engagées (8 au total), ce report n'aura aucune incidence sur le déroulement de la compétition ni sur son organisation.

WEEK-END FUTSAL

Pour rappel, le week-end Futsal sera organisé à la trêve hivernale les **19 et 20 décembre 2026.**
Obligatoire pour tous les clubs dans les catégories U18 - U15 et U17

Les poules et les gymnases seront communiqués prochainement.

PROCHAINE REUNION

- **Mardi 01 Décembre 2026 à 18h30 au siège du District de Football de la Haute-Vienne.**

CALENDRIER GENERAL

La commission rappelle à tous les clubs que l'utilisation de la F.M.I est obligatoire sous peine d'amende.
La commission demande aux clubs de prendre toutes leurs dispositions pour les prochains matchs
En cas de dysfonctionnement de tablette, la feuille de match est mise à disposition via l'outil FootClubs.

La Commission reste à la disposition des clubs pour toute demande d'information complémentaire.

La commission est souveraine pour replacer aux dates laissées libres sur ces calendriers, des rencontres qui ne seraient pas jouées (intempéries et cas exceptionnels) aux dates prévues.

Les clubs doivent noter que les calendriers officiels du district sont prioritaires sur tout autre activité annexe organisée par les clubs.

Le Président de séance	**Le secrétaire de séance**
Alexandre VOISIN	**Jean-Lou WEBER**

Procès-verbal validé par Christian PARTHONNAUD, Vice-Président